



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

Catéchisme Historique

Fleury, Claude

Munster, 1786

Leçon VI. Du Voyage dans le désert, & de la Loi écrite.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-49154](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-49154)

D. Que leur fit le Roi d'Égypte ? R. Il voulut les faire périr. D. Qui les secourut ? R. Dieu. D. De qui se servit-il pour les délivrer ? R. De Moïse. D. Que fit Moïse ? R. De grands miracles pour contraindre Pharaon d'obéir à Dieu. D. Qu'est-ce que la pâque ? R. C'est un Agneau qui fut sacrifié & mangé la nuit de la délivrance. D. Que fit-on de son sang ? R. On en marqua les maisons des Israélites. D. Que signifioit la délivrance des Israélites ? R. Que Dieu délivreroit un jour tous les hommes de la servitude du démon.

L E Ç O N V I.

Du Voyage dans le Désert, & de la Loi écrite.

DIEU ayant délivré les Israélites de la servitude d'Égypte, les mena dans la terre de Chanaan, suivant les promesses qu'il avoit faites à leurs pères. Il fit de grands miracles dans ce voyage. Il les fit passer à pied sec au travers

travers de la mer rouge , pour les délivrer de Pharaon qui les poursuivoit. Il les mena par un grand désert, où il les nourrit durant quarante ans de la manne qu'il faisoit tomber du ciel, & leur fit tomber de l'eau d'un rocher. Dès le commencement du voyage ils arriverent au mont Sinäi, où Dieu leur donna sa Loi le cinquantieme jour après la Pâque, ils virent la montagne toute en feu, & couverte d'un nuage épais, d'où sortoient des éclairs, des tonnerres, & un bruit comme de trompettes, & ils entendirent une voix qui dit : Je suis le Seigneur ton Dieu, qui t'ai tiré de la servitude d'Egypte. Tu n'auras point d'autres Dieux devant moi : tu ne feras point d'idole, ni aucune figure pour l'adorer. 2. Tu ne prendras point le nom du Seigneur ton Dieu en vain. 3. Souviens-toi de sanctifier le jour du Sabbat, c'est-à dire, le repos du septième jour. 4. Honore ton pere & ta mere, afin que tu vives long temps sur la terre promise. 5. Tu ne tueras point. 6. Tu ne commettras point d'adultere : 7. Tu ne déroberas point. 8. Tu ne diras point faux témoignage

B

contre

contre ton prochain. 9. Tu ne désireras point la femme de ton prochain. 10. Tu ne désireras point les biens de ton prochain. Dieu donna à Moïse ces dix Commandemens écrits sur des Tables de pierre ; ils ne contenoient gueres que la loi naturelle ; & Dieu voulut la donner alors par écrit , parce qu'elle s'oubloit, tant la malice des hommes étoit grande.

Demande Où allèrent les Israélites au sortir d'Égypte ? *Réponse.* Dans la terre de Chanaan où Dieu les mena. D. Pourquoi les y mena-t-il ? R. Pour accomplir ses promesses. D. Comment passèrent-ils la mer rouge ? R. Dieu leur fit un chemin sec au milieu des eaux. D. Par où passèrent-ils ensuite ? R. Par un grand désert. D. De quoi y vécutent-ils ? R. De la manne que Dieu leur envoyoit du Ciel. D. Quand l'eau leur manqua, où en prirent-ils ? R. Dieu en fit sortir d'un rocher. D. Quand Dieu leur donna-t-il sa Loi ? R. Le cinquantième jour après leur sortie. D. En quel lieu ? R. Sur le mont Sinai. D. Comment parut la montagne ? R. Toute

Toute en feu, avec des tonnerres & des éclairs. D. Dites les Commandemens que Dieu leur donna? R. Je suis le Seigneur ton Dieu qui t'ai tiré, &c. D. Dites le second. R. Tu ne prendras point le nom du Seigneur, &c. D. Le troisieme, &c. *Le Disciple doit apprendre par cœur les Commandemens tout au long, comme ils sont ci-dessus.* D. Ces dix Commandemens furent-ils écrits? R. Oui, sur deux Tables de pierre. D. Etoient-ils nouveaux? R. Non, c'étoit la Loi de nature.

L E Ç O N V I I .

De l'alliance de Dieu avec les Israélites.

DIEU fit mettre les Tables de la Loi dans l'Arche d'alliance, qui étoit un coffre de bois précieux, tout revêtu d'or. Cette Arche étoit gardée dans un Tabernacle, c'est-à-dire, une tente de riches étoffes; & devant il y avoit un Autel pour les sacrifices, qui se faisoient en égorgeant des
B 2 bœufs